

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 OCTOBRE 2013

Compte rendu

L'an deux mille treize, le sept octobre à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de Bessé-sur-Braye se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. Michel LEROY, Maire.

Etaient Présents : M. LEROY Michel, Maire

M. LACOCHE Jacques, M. VANDERMARCQ Patrick, M. RAVE Jean-Marie, M. GRASTEAU Daniel, Mme CRINIÈRE Elise, M. OUDART Joël, Adjoints au Maire,

M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick, M. NELET Olivier, Mme RADAY Zéline, M. MARIAIS Jean-Pierre, M. GAUBERT Alain, M. BOISNARD Jean-Pierre, Conseillers Municipaux.

Mme SEGRETAIN Colette donne pouvoir à M. LACOCHE Jacques.

Etaient Absents excusés : M. LHERMITTE Gilles, M. CROSNIER Eric, M. POUPON Manuel, M. PIERUCCI Jacques, M. POHU Frédéric, Mme SEGRETAIN Colette.

Etait Absent : M. LAROCHE Stéphane

Assistait. Mme FROMET Cathy, Secrétaire Générale

M. GILLET Danick est élu Secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le conseil municipal respecte une minute de silence en mémoire de Monsieur Tahar ARIFI, Adjoint au Maire de la commune de SAINT-CALAIS, décédé récemment.

Le compte rendu de la réunion du 5 septembre 2013 est approuvé par le Conseil Municipal.
M. le Maire donne lecture des décisions (voir tableau ci-annexé)

FINANCES

1. Budget Ensemble Industriel ZA de la Borde – Décision modificative n°2 (Délibération n°201310DL133)

Monsieur le Maire expose que s'agissant du budget Ensemble industriel ZA de la Borde, il convient de procéder à une décision modificative n°2 de la façon suivante :

AUGMENTATION DE CREDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
ARTICLES	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
7718	Autres produits exceptionnels	+5 100.00 €	
61522	Entretien des Bâtiments		+5 100.00 €
TOTAL		+5 100.00 €	+5 100.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise M. le Maire à procéder à la décision modificative n°2 sur le budget Ensemble industriel ZA de la Borde.

2. Convention de location précaire de terrain communal – Les Varennes

Monsieur Pascal BOURGOUIN n'est pas intéressé par un contrat de location compte tenu de l'avancement de la saison. Une solution de vente d'herbe sur pied sera étudiée pour 2014.

3. Adhésion à SARTHE DEVELOPPEMENT (Délibération n°201310DL134)

Monsieur le Maire présente « SARTHE DEVELOPPEMENT », association loi 1901, agence départementale de développement économique et touristique de la Sarthe qui œuvre pour le développement de l'activité en accompagnant et conseillant des porteurs de projets, les dirigeants d'entreprises et les professionnels du tourisme.

Ses principales missions sont les suivantes :

- Favoriser le développement de nouvelles activités et de nouvelles entreprises
- Faciliter le développement des entreprises implantées en Sarthe
- Contribuer à assurer l'élaboration, la promotion et la commercialisation de produits touristiques, en collaboration avec les professionnels, les organismes et les structures locales intéressées, à l'échelon départemental et intercommunal,
- Collaborer avec d'autres partenaires du développement économique et touristique et apporter un soutien aux initiatives locales
- Assurer la connaissance du territoire en matière de développement économique et touristique.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette association qui a déjà œuvré pour la commune lors d'évènements économiques difficiles. Il précise que le coût de l'adhésion est de 100 € par l'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Décide d'adhérer à l'association « SARTHE DEVELOPPEMENT »
- Autorise Monsieur le Maire à mandater la cotisation annuelle

4. Motion pour le maintien de l'ATESAT (Délibération n°201310DL135)

Monsieur le Maire informe que suite au désengagement de l'Etat, l'Assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement des territoires (ATESAT) qui permettait aux collectivités éligibles, ne disposant pas de moyens budgétaires suffisants, de bénéficier pour un coût modeste et forfaitaire d'un appui des services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires) dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat et de la voirie (espaces publics, problèmes de sécurité routière, bâtiments publics, assistance à la création de services techniques propres), risque de ne pas être reconduite en 2014.

En effet la redéfinition du conventionnement actuel par les services de l'Etat avec les collectivités territoriales, s'achève le 1^{er} janvier 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Demande aux services de l'Etat concernés le renouvellement d'une convention à partir du 1^{er} janvier 2014 par solidarité avec l'ensemble des communes bénéficiaires de cette assistance technique compte tenu de l'impact négatif sur la politique d'investissement et pour le Contribuable local.

PERSONNEL

5. Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à temps complet (Délibération n°201310DL136)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, de bien vouloir l'autoriser à créer un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2013.

Résultat du vote à bulletin secret :
Pour : 14 voix

Votants : 15
Contre : 1 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise M. le Maire à créer un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2013.

URBANISME

6. Achat de parcelles – route de VANCE – « clos de la Margeotte »

Monsieur le Maire informe les membres présents que Madame Elianne ROULLIER et Monsieur Gilbert RICHARD, propriétaires de parcelles route de VANCE au lieu-dit « Clos de la Margeotte » proposent à la commune, dans un courrier du 19 septembre 2013, d'en faire l'acquisition. Il s'agit d'une surface totale de 9 205 m² correspondant aux parcelles cadastrées section AK : 289, 290, 291, 292, 293 et 294.

Le prix proposé par les propriétaires est de 0.60 € le m², soit au total 5 523 €.

Monsieur le Maire propose donc de faire l'acquisition de ces parcelles pour le montant proposé.

Avant de prendre une décision, les conseillers municipaux demandent à Monsieur le Maire de leur indiquer lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le nom du propriétaire de la parcelle cadastrée section AK N° 4, attenante aux parcelles proposées à la vente et qui permettrait une sortie vers la rue Georges Brassens.

7. Projet éolien (Délibération n°201310DL137)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la rencontre avec le bureau d'études, EDP Renewables, domicilié à Paris) en date du 25 septembre 2013.

Ce bureau d'études envisage la réalisation d'une étude sur la commune de Bessé Sur Braye, afin de déterminer si le territoire est favorable à l'implantation de l'éolien. L'étude est gratuite et non commandée par la commune, et nécessite la pose d'un mât de mesure. Il s'agit d'un prestataire privé et indépendant à la recherche de nouvelles zones pour le développement de cette énergie renouvelable.

Il convient pour la commune d'autoriser le bureau d'études à réaliser son étude.

Résultat du vote à bulletin secret :

Pour : 12 voix

Votants : 15

Contre : 3 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la réalisation de l'étude par le bureau d'études EDP Renewables,
- Souhaite être informé régulièrement de l'avancée de l'étude.

QUESTIONS DIVERSES

8. Transfert de compétence à la Communauté de Communes du Pays Calaisien en matière de communication électronique (Délibération n°201310DL138)

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-17 et L.1425-1,

Vu la délibération n°20130902 de la Communauté de Communes du Pays Calaisien, en date du 26 septembre 2013, sollicitant le transfert de la compétence facultative en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- D'autoriser le transfert, par la commune à la Communauté de Communes du Pays Calaisien, de la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales.

9. Modification statutaire pour l'Adhésion de la Communauté de Communes du Pays Calaisien au Syndicat Mixte Sarthois d'Aménagement Numérique (Délibération n°201310DL139)

Vu la délibération 2010903 de la Communauté de Communes du Pays Calaisien, en date du 26 septembre 2013, concernant l'adhésion au Syndicat Mixte Sarthois d'Aménagement Numérique pour exercer la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

Vu l'article L 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette adhésion.

Par conséquent, la rédaction des statuts communautaires sont modifiés comme suit :

Article 2 :

COMPETENCES FACULTATIVES

Il convient d'ajouter

j) Compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

Pour l'exercice de cette compétence la communauté de communes adhère au Syndicat Mixte Sarthois d'Aménagement Numérique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'adhésion au Syndicat Mixte Sarthois d'Aménagement Numérique et la modification statutaire de la Communauté de Communes du Pays Calaisien, comme présenté ci-dessus.

10. CAMPING – résultat de l'audit « camping qualité » (Délibération n°201310DL140)

Monsieur le Maire informe les membres présents que l'Association Camping Qualité des Pays de la Loire nous a fait connaître le résultat de l'audit d'entrée « camping qualité ».

Le camping municipal a obtenu un taux global de satisfaction de 92.50 % et plus de 80 % sur les 5 chapitres, ce qui lui permet d'être reconnu « camping qualité » et « qualité tourisme » pour les trois années à venir.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer le contrat de sous-licence de marque « camping qualité » avec l'association. Ce document permettra à la commune d'utiliser le logo « Qualité Tourisme ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de sous licence de marque « camping qualité ».

11. Enquête publique ARJOWIGGINS-Extension du Plan d'épandage agricole
(Délibération n°201310DL141)

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2013183-0005 du 18 juillet 2013,
Vu la délibération en date du 5 septembre 2013,

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal que l'enquête publique concernant l'extension du plan d'épandage des boues de la station d'épuration Arjowiggins est terminée, et qu'aucune remarque particulière n'a été portée à sa connaissance à ce sujet. Par conséquent, il demande au conseil de bien vouloir donner son avis sur la demande d'extension du plan d'épandage des boues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Donne un avis favorable à la demande d'extension du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la SAS ARJOWIGGINS
 - Dit que la présente délibération complète l'avis du conseil municipal en date du 5 septembre 2013.
-

TABLEAU DES DELIBERATIONS

201310DL133	Budget Ensemble industriel ZA de la Borde : Décision modificative n°2
201310DL134	Adhésion à « SARTHE DEVELOPPEMENT »
201310DL135	Motion pour le maintien de l'ATESAT
201310DL136	Création d'un poste à temps complet d'adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe
201310DL137	Projet éolien
201310DL138	Transfert de compétence à la Communauté de Communes du Pays calaisien en matière de communication électronique
201310DL139	Modification statutaire pour l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Calaisien au syndicat Mixte sarthois d'Aménagement Numérique
201310DL140	CAMPING : résultat de l'audit « Camping Qualité »
201310DL141	Enquête publique ARJOWIGGINS-Extension du Plan d'épandage agricole

TABLEAU DES DECISIONS

28/08/2013	201308DC030	DIA (15) - 19 rue du Val de Braye
11/09/2013	201309DC031	DIA(16) - 4 Allée des Tilleuls
26/09/2013	201309DC032	Contrat DECALOG - Logiciel Bibliothèque
27/09/2013	201309DC033	Avenant contrat location petit Château - PETIT Cécile
30/09/2013	201309DC034	DIA (17) - 1 rue de Touraine

Séance levée à 21 heures 45

Secrétaire de séance,
M. GILLET Danick



Le Maire,
M. Michel LEROY



Conseillers Municipaux,

NOM	Prénom	Fonction	Signature des Présents
LEROY	Michel	Maire	
LACOCHE	Jacques	Maire-Adjoint	
VANDERMARCO	Patrick	Maire-Adjoint	
RAVE	Jean-Marie	Maire-Adjoint	
GRASTEAU	Daniel	Maire-Adjoint	
CRINIÈRE	Elise	Maire-Adjointe	
LOUDART	Joël	Maire-Adjoint	
GILLET	Danick	Conseiller	
DESHAYES	Patrick	Conseiller	
NELET	Olivier	Conseiller	
RADAY	Zéline	Conseillère	
MARIAIS	Jean-Pierre	Conseiller	
GAUBERT	Alain	Conseiller	
BOISNARD	Jean-Pierre	Conseiller	